



# LOI APER

## Zones d'accélération des EnR

Présentation du 14 Novembre 2023

[lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)



## Planning



13h30 – 14h00 : Accueil café



14h00 – 14h30 : Présentation



14h30 – 15h00 : Échanges et questions



15h00 – 17h00 : Ateliers individuels

# Introduction

## Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ?

**Energie dérivée de processus naturels en perpétuel renouvellement**



Solaire photovoltaïque



Chaleur : géothermie, aérothermie, solaire thermique, biomasse...



Bio-gaz : méthanisation, pyrogazéification...



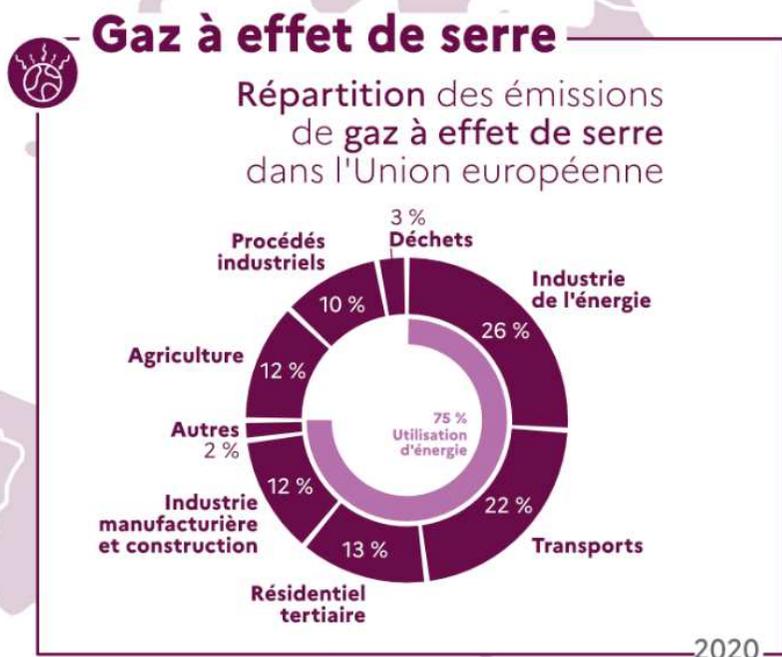
Éolien



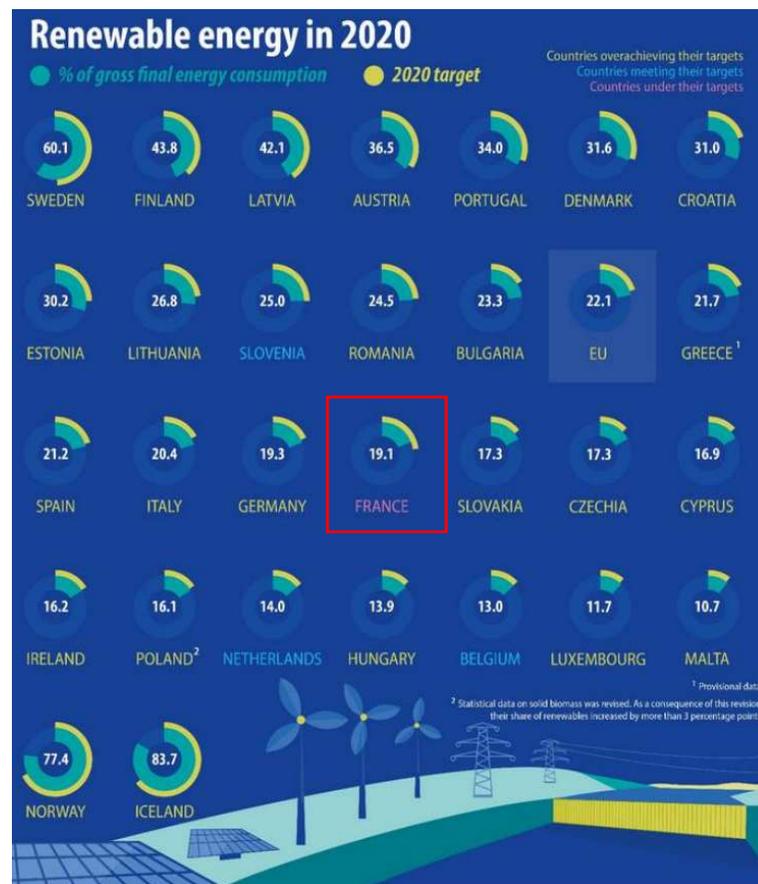
Hydraulique

## Les objectifs de l'EUROPE

### Neutralité Carbone 2050



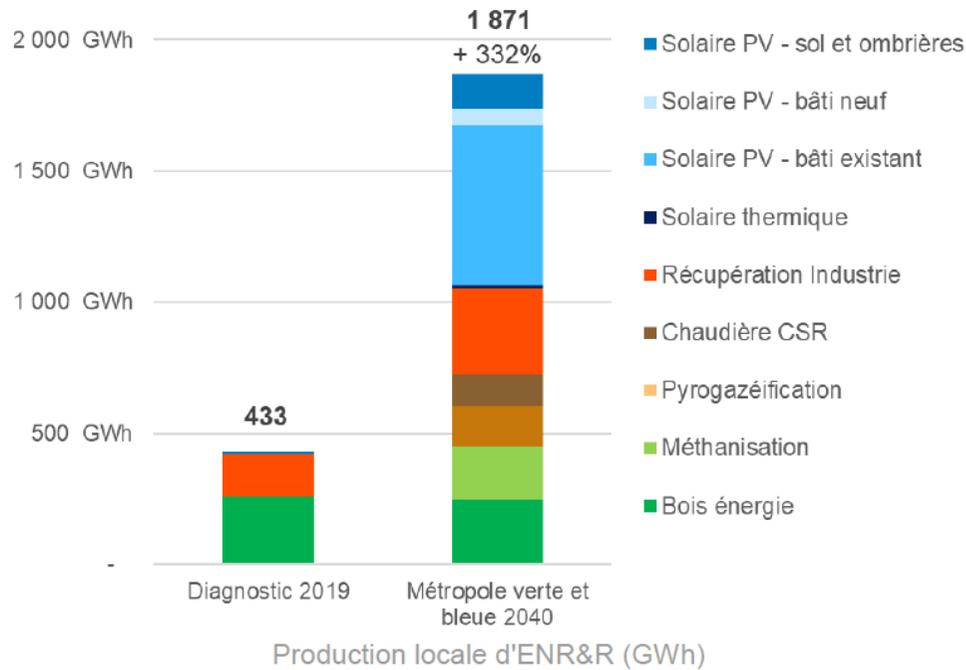
France 2030 = 33% d'EnR



## Les objectifs de la CU

### Objectifs 2040 de production d'énergie renouvelable

CU 2040 – 10% d'EnR



**SOLAIRE PV :**

808 GWh/an – 100 000 eq logement



**GAZ RENOUVELABLE :**

Salamandre 150 GWh

Méthanisation 204 GWh/an - 45 000 eq l.



**CHALEUR FATALE :**

200 GWh/an - 25 000 eq l.

## Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ?

### Avantages et freins



Réduction GES

Réduire les coûts de fonctionnement

Réduire sa dépendance au marché de l'énergie

Retombées fiscales pour la commune

Subventions



Technique

Disponibilité de la ressource

Administratif

Financier

Acceptabilité

## Qu'est ce qu'une énergie renouvelable ?

### Financement possible

Investissement en propre

SEM-ASER

Mise à disposition pour un acteur privé

Investissement citoyen

Diversifier les projets pour maîtriser les risques

## La consommation et les objectifs par commune

Rappel de votre commune :	Angerville-l'Orcher
Consommation annuelle d'énergie sur votre commune (MWh/an) :	22 190
Production d'EnR sur votre commune (MWh/an) :	1 512
Taux d'auto-production EnR actuel de votre commune (%) :	6,8%

Sur votre Région, un portail de visualisation de données vous permet d'aller préciser/confirmar les données affichées dans cet outil excel :

<https://atmonormandie.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=696ef6750d7a4ab198266b37f0b493d1>



Aujourd'hui votre commune produit localement en EnR **7%** de ses besoins énergétiques



Consommation d'énergie sur la commune (2021)			
	Consommation en MWh/an	Ratio de consommation (%)	Vos propres données consolidées (MWh/an)
⚡ Électricité*	6 034	27%	
🏠 Gaz de ville ou de réseau*	0	0%	
📦 Gaz en bouteilles ou en citernes**	550	2%	
🏠 Fioul domestique**	1 400	6%	
🏠 Bois-Énergie (hors réseau de chaleur)**	1 466	7%	
🌡️ Chaleur ou Froid (distribué à l'aide d'un réseau de chaleur ou de froid urbain)*	0	0%	
🚗 Carburants routiers (Gazole, SP, Eth & GPL)**	12 740	57%	

\* Données réelles millésime 2021 (sources : Enedis, GRDF, SDES) Pour plus d'informations, voir l'onglet sources

\*\* Données estimées (sources : INSEE, SDES, Panorama mobilités)

## Pour aller plus loin

Scénarios ADEME : [Les scénarios - Agence de la transition écologique \(ademe.fr\)](https://www.ademe.fr/les-scenarios)

GRDF le gaz en France : [Avenir des infrastructures gazières aux horizons 2030 et 2050, dans un contexte d'atteinte de la neutralité carbone - CRE](#)

Scénarios RTE : [Futurs énergétiques 2050 : les chemins vers la neutralité carbone à horizon 2050 | RTE \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/futurs-energetiques-2050)

Podcast Le Monde : [Comment débarrasser la France des énergies fossiles ? | CHALEUR HUMAINE S.2 E.8 - YouTube](#)

Calculer son propre bilan carbone : [Connaissez-vous votre empreinte climat ? - Nos Gestes Climat](#)

Fiches ADEME : [Energies renouvelables : Réussir la transition énergétique de mon territoire - La librairie ADEME](#)

**Loi APER**

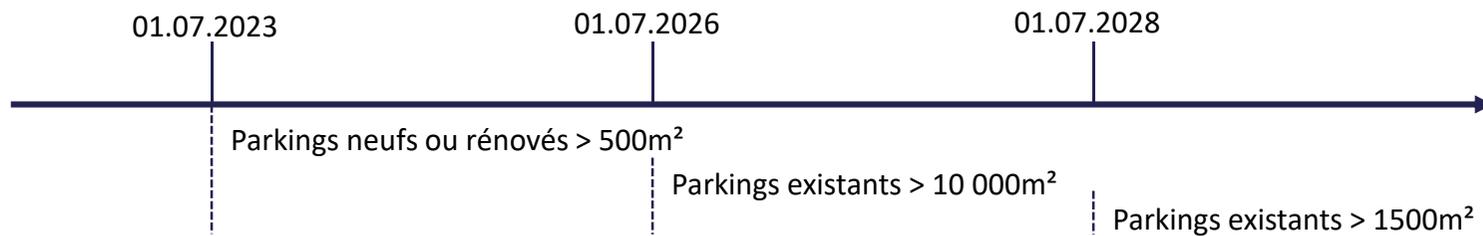
**10 mars 2023**

## Loi APER

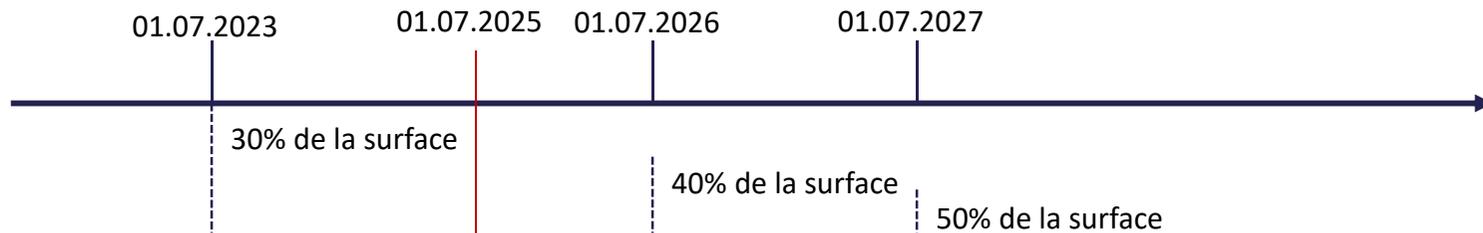
### Photovoltaïque, ce qu'impose la loi



- **Ombrière** : 50% de la surface de parking à équiper



- **Toitures**



**Bâtiments > 500m<sup>2</sup> d'emprise au sol** à usage commercial, industriel, artisanal, d'entrepôt, hangars non ouvert au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et au parkings couverts accessible au public.

**Bâtiments > 500m<sup>2</sup> d'emprise au sol** à usage de bureaux, aux hôpitaux, aux équipements sportifs, récréatifs et de loisirs, aux bâtiments ou parties de bâtiments scolaires et universitaires.

## Loi APER

### Qu'est ce qu'une zone d'accélération ?

- C'est une zone définie à l'initiative des communes
- La zone peut être située sur un terrain foncier vierge ou sur du patrimoine bâti privé ou public
- Elles doivent être définies en fonction des potentiels du territoire
- Elles doivent être définies pour TOUS les types d'énergies renouvelables :



Solaire



Éolien



Chaleur



Méthanisation

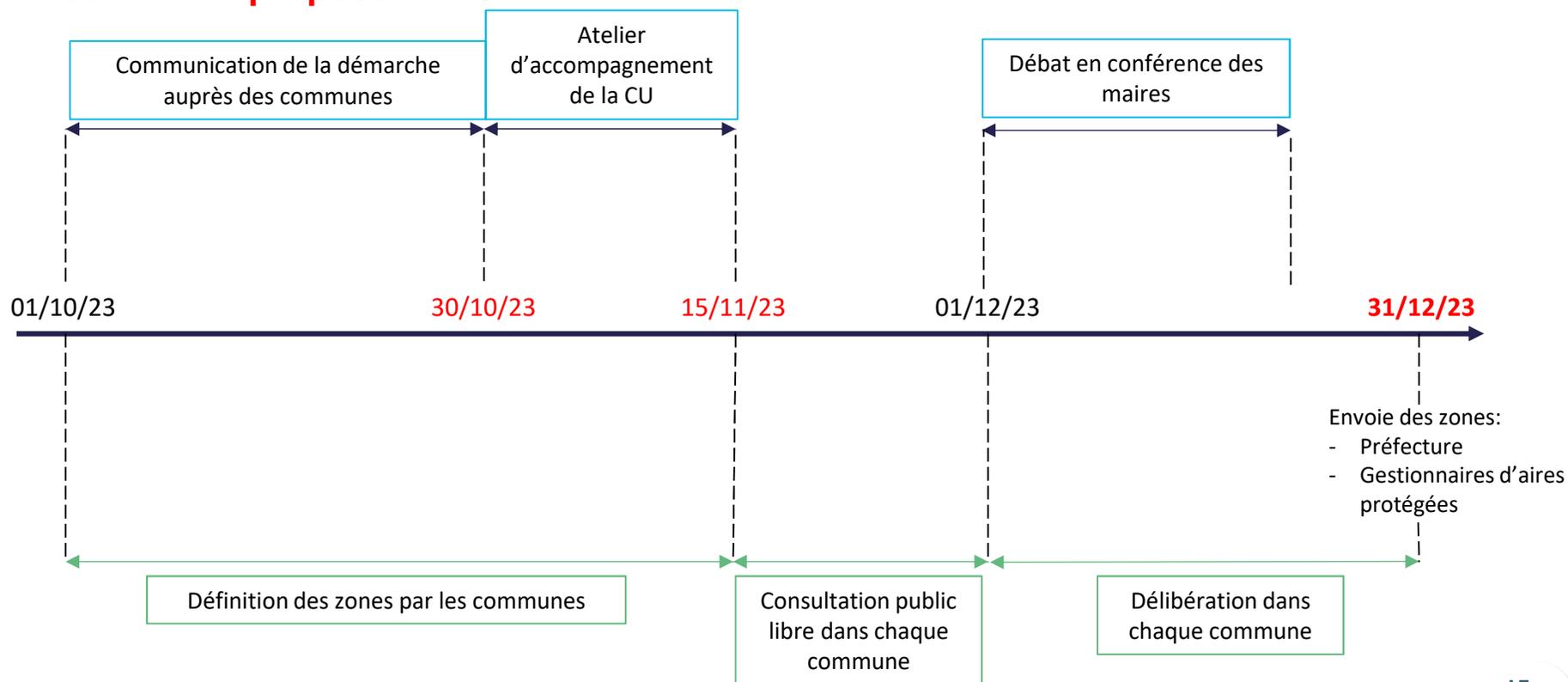
## Loi APER

### Pourquoi définir les zones d'accélération ?

- Temps d'instruction des dossiers réduits
- Avantage financier pour les porteurs de projets
- Possibilité de définir des zones de « non-accélération »
- Concrétiser la planification de la transition écologique et la mise en œuvre du PCAET et SDE
- Organiser et structurer le débat local en impliquant les citoyens
- Orienter le développement des EnR

## Loi APER

### Calendrier proposé



## Loi APER

### Comment définir les zones d'accélération ?

- Lien du site de l'état : [Portail Cartographique EnR \(version beta\) - Ma carte IGN](#)
- Étude Amorce
- Étude réseau de chaleur Biomasse Normandie

**Merci de votre écoute.  
Questions ?**

# Délais de mise en œuvre

